

CONSEIL SYNDICAL CLOS DES TAMARIS

Compte rendu de la réunion ordinaire du 23 octobre 2023

Présents :

Guillaume Fleury

Yves Tudesq

Gérard Navas

Maurice Menusier

Jean-Pierre Letellier

Pour le syndic GIT : Stéphanie Richard-Seveignes

1/ Défibrillateur :

Le matériel a été reçu. Il sera installé dans la semaine.

La pose est prévue à gauche de la porte de la piscine, sur le panneau grillagé.

Une communication sera faite sur le tutoriel approprié disponible sur Internet.

Des séances d'informations sont prévues au printemps par M.Fleury.

2/ Allée des boîtes aux lettres : Un panneau d'affichage fermant à clé destiné à l'information des résidents sera installé près des boîtes aux lettres. Un affichage libre est aussi prévu. Matériel reçu, installation fin novembre.

De plus la boîte à livres a été peinte par M.Fleury.

3/ Piscine : Une pendule va être installée à la piscine, avec un panneau d'information sur l'heure de fermeture automatique des portes. Matériel reçu.

L'affichage concernant le respect du règlement intérieur sera adapté. Réalisation confiée au syndic.

4/ Parking : Une première coupe des mûriers malades est prévue le 24 octobre.

Les 2 poteaux bois recouverts de lierre à l'entrée de l'allée des boîtes aux lettres ont été supprimés. Ils étaient inutiles et abritaient des nids de frelons et guêpes.

Plusieurs trous sur le parking ont été rebouchés par M.Letellier.

5/ Dératisation :

Suite à la prolifération de rats sur les communes de Marseillan, un traitement général a été effectué dans les égouts de la commune.

Nous avons fait effectuer un traitement supplémentaire par la société en charge de la résidence avec un renforcement de la pose de pièges et un traitement complémentaire des égouts. Ce traitement supplémentaire a été fait gratuitement sur demande du conseil syndical.

Afin de ne pas alimenter cette prolifération, nous recommandons aux résidents d'éliminer tout dépôt de vieux bois ou matériaux favorisant la nidification, ainsi que la pose de nourriture pour animaux domestiques. Il est aussi de la responsabilité de chacun de ne pas encourager cette prolifération.

6/ Portail d'entrée de la résidence :

Le sous-traitant a été mis en demeure par le conseil syndical de traiter les pannes récurrentes du portail ainsi que de le protéger des malveillances. Les 4 cellules ont été remplacées par du matériel plus adapté et le faisceau électrique a été testé le 23 octobre. De plus, obligation lui a été faite de contrôler quotidiennement le bon fonctionnement du portail dans les semaines à venir.

7/ La prochaine réunion (mardi 12 décembre 10h) se tiendra sur la résidence. Nous avons prévu une visite sur les différents points végétalisés, notamment sur les jardinières installées le long des voies de circulation. Un point global sera fait concernant la disposition de ce mobilier urbain et son état afin de définir un plan de réfection et de modification si besoin.

8/ Nous avons évoqué la possibilité de faire venir, une fois par semaine en soirée pendant les mois d'été un food-truck qui stationnerait à l'intérieur de la résidence et qui donnerait la possibilité aux résidents d'avoir une restauration sur place. Nous sommes en contact avec un food-truck local pour définir les modalités d'un tel service. Nous ne manquerons pas de vous informer sur ce sujet.

Le conseil syndical remercie chaleureusement les bénévoles qui n'hésitent pas à donner de leur temps pour la collectivité.

Prochaine réunion prévue le mardi 12 décembre à 10h sur la résidence.
Le conseil syndical